

CANADA

Humaniser le sort d'Omar Khadr

Voici une lettre que notre confrère Mohamed Lotfi nous a fait parvenir et par laquelle il sollicite la Gouverneure générale du Canada, Mme Michaëlle Jean, de demander officiellement à Stephan Harper de rapatrier le jeune Omar Khadr pour être jugé au Canada

Madame la Gouverneure Générale,

Au moment où j'écris ces lignes, le Premier Ministre du Canada demeure obstiné et imperturbable devant les images de l'interrogatoire d'Omar Khadr par des agents de la SCRS. Aucune demande de son rapatriement n'est encore envisagée.

Comme des milliers de canadiens, je viens de signer la pétition d'Amnistie Internationale demandant urgemment à Stephen Harper de rapatrier le jeune Omar Khadr de l'oubliette américaine Guantanamo bay (<http://www.amnistie.ca/outils/actions/index.php?ActionID=9>).

Mais c'est sur vous Madame la Gouverneure Générale, que j'ose compter pour faire quelque chose.

Le Premier Ministre du Canada, selon son site web, a déjà démontré une plus grande sensibilité pour des chats et des chiens abandonnés, que pour un humain qui croupit dans une oubliette américaine. Comme tout le monde sait, Guantanamo bay a été déclaré comme illégal par la cour suprême des États unis. Il ne répond à aucun critère des conventions internationales encore moins à la Convention internationale des droits de l'enfant dont le Canada est signataire.

Le comportement du Gouvernement canadien dans l'affaire Kadhr depuis son arrestation en 2002 illustre grandement le recul de notre pays sur le plan du respect des droits de la personne. Si Omar Kadhr n'est pas rapatrié dans les pro-

chains jours, c'est la réputation internationale de ce pays dont vous êtes le chef qui en souffrira. Déjà des milliers d'immigrants canadiens comme vous et moi, se demandent ce qui arrive à ce pays qu'ils ont choisi pour fuir justement le genre de calvaire qu'Omar Kadhr est en train de vivre.

En tant que Gouverneure Générale du Canada, demander officiellement au Premier ministre de rapatrier le jeune Omar Khadr pour être jugé selon nos lois, dans le contexte d'après 11 septembre, c'est un geste nécessaire pour rétablir dans ce pays certaines notions de respect de la dignité humaine:

1- Le respect du droit. Permettre à un citoyen canadien un procès juste et équitable.

2- Le respect des droits de l'enfant. Le Canada est signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

3- Le respect des protocoles et conventions internationaux (dont le Canada est signataire) interdisant le recrutement et l'utilisation des enfants soldats.

Avant la diffusion des images de l'interrogatoire d'Omar Khadr par des agents canadiens, cette affaire a dû sûrement vous interpeller à plusieurs niveaux: En tant que mère d'abord, en tant que citoyenne et aussi en tant Gouverneure Générale de tous les canadiens.

À plusieurs reprises j'ai été témoin de vos efforts, souvent loin des caméras, pour appuyer des initiatives citoyennes qui vont dans le sens de la mission que vous vous êtes donnée, celle de l'humanisation de l'humanité. Vous êtes allés, là où aucun Gouverneur Général avant vous n'est jamais allé. À la rencontre des jeunes marginalisés, des femmes victimes de violence conjugale, des communautés autochtones isolées. À deux reprises, vous avez rendu visite à des personnes incarcérées pour appuyer leurs efforts de réinsertion. Apparemment, les médias n'attachent pas une grande importance à cet aspect de votre mission, mais j'ose imaginer que c'est essentiellement pour cet aspect là que vous avez accepté d'occuper le poste de Gouverneure générale.

Une occasion historique se présente à vous Madame Jean pour accomplir une autre action plus grande que l'institution que vous représentez. Porter assistance à un jeune canadien en danger. En tant que Gouverneure Générale de tous les canadiens, vous avez le devoir moral d'intervenir officiellement pour demander au Premier Ministre du Canada de rapatrier Omar Khadr.

Le 12 août 2005, dans les pages du journal le Devoir j'avais publié un texte de soutien à votre nomination en le

concluant par ces mots: "Ma conviction, c'est que pour une fois, le passage d'une femme noire à la tête d'une des plus grandes institutions du pays sera pour une mission plus grande que l'institution elle-même..".

Si vous considérez que l'objet de ma demande ne relève pas de vos fonctions de Gouverneure Générale, faites-le alors comme citoyenne de ce pays qui a une occasion privilégiée pour réparer une grave erreur. Toutes les bonnes actions que vous avez accompli jusqu'à maintenant pour contribuer à l'humanisation de l'humanité, prendront réellement leur sens en intervenant pour sauver le jeune Omar de l'injustice américaine.

Si le Premier Ministre du Canada ne répond pas à votre demande, je vous laisse juger de la pertinence de votre démission. Avant vous, aucun Gouverneur Général n'a jamais démissionné de son poste pour protester contre certaine politi-

que du Gouvernement. À vous de juger si une éventuelle démission participera à cette humanisation de l'humanité.

Dans le même texte de soutien à votre nomination, j'avais écrit aussi:

"Naturellement, si l'institution qu'elle s'approprie à représenter lui enlève toute liberté d'opinion, si elle exige d'elle uniquement la promotion de l'unité canadienne, et si finalement son combat au poste de gouverneure générale n'apporte rien ni à la dignité ni à la souveraineté de personne, je m'attends d'elle et de son mari à ce qu'ils se retirent honorablement. L'histoire lui dira alors deux fois bravo".

Mohamed Lotfi,
journaliste et réalisateur radio.

DÉTENTION DE KHADR À GUANTANAMO: OTTAWA CAMPE SUR SES POSITIONS

Ottawa n'a pas l'intention de réclamer le rapatriement du jeune Canadien Omar Khadr détenu à la base américaine de Guantanamo à Cuba, malgré la diffusion mardi d'une vidéo qui a suscité une vive émotion au Canada. On y voit l'adolescent en détresse et appelant à l'aide lors d'un interrogatoire réalisé en 2003 par un agent des services de renseignement canadien à Guantanamo.

Malgré la diffusion de cet enregistrement, le Premier ministre canadien Stephen Harper réaffirme que le processus judiciaire américain doit suivre son cours. Or, plusieurs voix s'élèvent depuis lors, notamment au sein de tous les partis d'opposition, pour réclamer le retour au Canada du dernier prisonnier occidental détenu à Guantanamo. Khadr est accusé d'avoir tué un soldat américain en Afghanistan en 2002, époque à laquelle il n'avait que 15 ans.

Contrairement au Premier ministre Harper, qui affirme que Khadr doit subir son procès pour crimes de guerre aux États-Unis, l'avocat militaire américain qui défend le jeune homme affirme ne pas croire que justice sera rendue.

Le lieutenant William Kuebler s'en est pris mercredi à la commission militaire qui jugera Khadr en octobre, affirmant que "les commissions militaires ne sont pas faites pour être justes, mais pour produire des condamnations".

Source: RCI

LE SCRS POURRA RENCONTRER LES CANADIENS DÉTENUS À L'ÉTRANGER

Ottawa a donné le feu vert à l'agence canadienne d'espionnage pour qu'elle puisse rencontrer tout Canadien détenu à l'étranger avant que ne le fassent des responsables consulaires lorsque entrent en ligne de compte d'urgentes considérations relatives à la sécurité nationale ou au terrorisme".

C'est ce qui se dégage d'une disposition fédérale dont a pris connaissance l'agence Presse Canadienne en vertu des dispositions de la loi sur l'accès à l'information. La disposition suggère également que le Service canadien du renseignement de sécurité intervienne et approche les autorités étrangères lorsqu'un gouvernement refuse à Ottawa un accès diplomatique à un détenu. Le protocole d'entente entre le SCRS et le ministère des Affaires étrangères, signé en novembre dernier, vise à tenir compte des recommandations formulées au terme de l'enquête sur l'affaire Maher Ahar. Cet ingénieur canadien d'origine syrienne avait été arrêté aux États-Unis en 2002 sur la foi de renseignements erronés de la police fédérale canadienne. Il avait par la suite été déporté et torturé en Syrie, après avoir été soupçonné à tort de liens avec les milieux terroristes. Une commission d'enquête a blanchi Arar de tout soupçon et le gouvernement canadien l'a indemnisé à hauteur de 10 millions de dollars.



Omar Khadr, à l'âge de 15 ans, tout juste avant sa capture par l'armée américaine